

**Amqui, le 20
février 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 20 février 2017 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

N° 2017-xxx

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par _____, appuyée par _____ à 20 h ____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017 –
ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON
MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Les autres questions et commentaires devront être traités à la

poste d'avocate et greffière à la Ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de désigner Mme Marie-Hélène Dupont comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à la Ville d'Amqui rétroactivement à son embauche, le 12 janvier 2017;

de transmettre la présente résolution à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

Projet de regroupement des officiers municipaux de la Vallée de la Matapédia- Désignation d'un représentant de la Ville

Il est proposé par _____
appuyé par _____

de désigner M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, comme représentant de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXx

Règlement n° 807-17 décrétant une dépense et un emprunt de 631 695 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque – Adoption du règlement

Considérant que le conseil municipal de la Ville d'Amqui projette de prolonger le réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque sur une longueur d'environ 435 mètres;

Considérant que le secteur est actuellement desservi par des installations individuelles;

Considérant que le secteur à desservir se situe dans l'aire de captation des puits d'alimentation en eau potable;

Considérant que le conseil municipal de la Ville d'Amqui à l'opportunité de financer une partie du coût des travaux dans le cadre du programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), cette subvention correspondant à une somme forfaitaire de 273 900 \$ du coût des travaux;

Considérant qu'il y a lieu de procéder par un règlement d'emprunt pour financer les travaux requis par ce prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 6 février 2017;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que le *Règlement n° 807-17* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXx

Règlement n° 808-17 décrétant une dépense et un emprunt de 2 493 126 \$ pour le renouvellement de conduites d'eau potable, des eaux usées et pluviales sur une parties des rues Alexis, Normand Nord, Normand Sud, Georges-Étienne-Guérette, Brigitte et Roy – Adoption du règlement

Considérant que la Ville d'Amqui a été reconnu admissible à une aide financière en date du 23 janvier 2017 relatifs au renouvellement de conduites sous une partie des rues Roy, Brigitte, Normand Nord, Normand Sud, Georges-Étienne-Guérette et Alexis;

Considérant que ladite lettre prévoit que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec versera à la ville d'Amqui une contribution financière au montant estimé de 1 756 725 \$, dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU);

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une enveloppe budgétaire 2014-2018 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) et que celle-ci sera utilisée pour certains segments de rue pour une somme de 250 901 \$;

Considérant que l'article 25 de la Loi sur les compétences municipales prévoit exceptionnellement la possibilité pour une municipalité d'effectuer des travaux sur des terrains privés;

Considérant que la Ville d'Amqui a signé une entente avec la Société d'habitation du Québec ci-après (SHQ) relatif au raccordement de conduites privées de l'ensemble immobilier HLM de la place Guérette, aux conduites publiques, sur la rue Georges-Étienne-Guérette évalué au coût de 110 474 \$;

Considérant que la SHQ s'engage à rembourser à la Ville d'Amqui le coût réel des travaux engendrés pour procéder au raccordement, tel que le prévoit l'entente signée par les parties;

Considérant qu'il y a lieu de procéder par un règlement d'emprunt pour financer les travaux requis par ce renouvellement de conduites d'eau potable, des eaux usées et pluviales;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 6 février 2017;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que le *Règlement n° 808-17* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX Entente entre la Ville d'Amqui et l'Office municipal d'habitation d'Amqui pour le raccordement des conduites privées aux conduites publiques sur la rue Georges-Étienne-Guérette – Désignation des signataires

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter l'entente entre la Ville d'Amqui et la l'Office municipal d'Amqui relativement aux travaux et aux raccordements des conduites privées aux conduites publiques sur la rue Georges-Étienne-Guérette;

d'autoriser Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, et M. Gaëtan Ruest, ing., maire, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

N° 2017-XXX Nomination de Mme Sophie Lévesque au poste de greffière adjointe

Il est proposé par _____
appuyé par _____

de confirmer la nomination Mme Sophie Lévesque au poste de greffière adjointe;

que cette nomination soit effective à compter de la date d'entrée en fonction de la nouvelle secrétaire-réceptionniste;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx Réorganisation des services de la Ville d'Amqui – Adoption de modifications

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'actuelle structure afin de répondre adéquatement aux nouvelles obligations imposées par le gouvernement du Québec et répondre adéquatement aux nombreux besoins de la Municipalité afin de mener à bien les projets en cours et ceux à venir.

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de faire les modifications suivantes à l'actuelle structure :

- Hôtel de ville :
 - Modification du titre de directeur du développement économique et de l'urbanisme pour directeur du développement économique;
 - Le Service de l'urbanisme relèvera dorénavant du greffier et non du directeur du développement économique;

ces modifications entrent en vigueur dès leur adoption par le conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

Entente entre la Ville d'Amqui et la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables – Désignation du représentant par intérim pour la municipalité

Il est proposé par _____
 appuyé par _____

d'accepter les termes de l'entente entre la Ville d'Amqui et la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

de nommer Mme Ariane Parent, responsable des ressources humaines et des technologies de l'information par intérim, comme représentante de la Municipalité du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2018 et de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ladite entente durant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2017-xxx

Correction de la courbe sur la route 195 (route St-Léon) – Engagement de la Ville d'Amqui - Rétrocession

Considérant que le MTMDET prévoit le projet de reconstruction de la route 195 afin de corriger une courbe;

Considérant que par cette modification du tracé de la route, les anciens terrains qui ne seront plus nécessaires au corridor du nouvel axe de la route 195 seront cédés à la Ville d'Amqui et celle-ci pourra en disposer selon les besoins;

Considérant que le tronçon résiduel en façade du numéro civique 546 route 195 occasionnera une problématique d'accès et qu'il deviendra nécessaire de céder une partie de ce résiduel pour permettre au MTMDET de réaménager convenablement son accès;

En conséquence,

il est proposé par _____

appuyé par _____

que la Ville d'Amqui s'engage à céder au propriétaire foncier de l'immeuble du numéro civique 546 route 195, à Amqui, les résiduels de terrain en provenance de l'ancienne route 195 qui seront nécessaires à l'aménagement d'un accès convenable à l'immeuble visé;

que la cession de ce résiduel de terrain sera faite à titre gratuit lors des travaux;

que les frais légaux liés à la cession seront à la charge du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia – Confection des plans et devis et de l'appel d'offres pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts – Place Lévesque

Considérant que la Ville d'Amqui désire faire réaliser des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque;

Considérant que la place Lévesque est situé à l'intérieur de l'aire de protection des puits d'alimentation en eau potable de la Ville d'Amqui;

Considérant que les installations individuelles de traitement des eaux usées des résidents de ce secteur de la place Lévesque présente un risque important de contamination pour les puits de la Ville d'Amqui;

Considérant que le volet 2 du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) » permet de financer ce type de travaux;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée au ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que ledit ministère a répondu et que le projet a été jugé conforme aux modalités d'application et qu'il est admissibles à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 273 900 \$ des coûts de réalisation du projet;

Considérant que le Service de génie de la MRC de La Matapédia possède l'expertise pour réaliser les plans et devis et les appels d'offres requis dans ces projets;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia afin de réaliser les plans et devis et les appels d'offres relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts de la place Lévesque. **surveillance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Place Lévesque

Considérant que la place Lévesque est situé à l'intérieur de l'aire de protection des puits d'alimentation en eau potable de la Ville d'Amqui;

Considérant que les installations individuelles de traitement des eaux usées des résidents de ce secteur de la place Lévesque présente un risque important de contamination pour les puits de la Ville d'Amqui;

Considérant que le programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) » permet de financer ce type de travaux;

Considérant qu'il est prévu de réaliser les travaux au cours de l'été 2017;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et à présenter tout engagement à cette demande;

de s'engager à transmettre au MDDELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia – Confection des plans et devis et de l'appel d'offres pour le renouvellement de conduites d'eau potable, des eaux usées et pluviales sur une partie des rues Alexis, Normand Nord, Normand Sud, Georges-Étienne-Guérette, Brigitte et Roy

Considérant que la Ville d'Amqui désire faire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, des eaux usées et pluviales sur une partie des rues Alexis, Normand Nord, Normand Sud, Georges-Étienne-Guérette, Brigitte et Roy;

Considérant que la Ville d'Amqui a été reconnu admissible à une aide financière en date du 23 janvier 2017 relatifs au renouvellement de conduites sous une partie des rues Roy, Brigitte, Normand Nord, Normand Sud, Georges-Étienne-Guérette et Alexis;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec a répondu et que le

projet a été jugé conforme aux modalités d'application et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 1 756 725 \$ des coûts de réalisation du projet dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une enveloppe budgétaire 2014-2018 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) et que celle-ci sera utilisée pour certains segments de rue pour une somme de 250 901 \$;

Considérant que l'article 25 de la Loi sur les compétences municipales prévoit exceptionnellement la possibilité pour une municipalité d'effectuer des travaux sur des terrains privés;

Considérant que la Ville d'Amqui signera une entente avec l'Office municipal d'habitation relatif au raccordement de conduites privées de l'ensemble immobilier HLM de la place Guérette, aux conduites publiques, sur la rue Georges-Étienne-Guérette évalué au coût de 110 474 \$;

Considérant que la SHQ s'engage à rembourser à la Ville d'Amqui le coût réel des travaux engendrés pour procéder au raccordement, tel que le prévoit l'entente signée par les parties;

Considérant que le Service de génie de la MRC de La Matapédia possède l'expertise pour réaliser les plans et devis et les appels d'offres requis dans ces projets;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia afin de réaliser les plans et devis et les appels d'offres relatifs au renouvellement de conduites d'eau potable, des eaux usées et pluviales sur une partie des rues Alexis, Normand Nord, Normand Sud, Georges-Étienne-Guérette, Brigitte et Roy. **surveillance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia –Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – rue Georges-Étienne-Guérette

Considérant que la Ville d'Amqui envisage le renouvellement du réseau sur rue Georges-Étienne-Guérette;

Considérant que l'ajout d'un poste de pompage pour ce secteur est nécessaire;

Considérant que le programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) » permet de financer ce type de travaux;

Considérant qu'il est prévu de réaliser les travaux au cours de l'été 2017;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et à présenter tout engagement à cette demande;

de s'engager à transmettre au MDDELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Demande de circulation du MTMDET sur le rang Couturval–
Autorisation de la Ville d'Amqui**

Considérant que le MTMDET remplacera un ponceau sur le chemin de la Grande-Ligne à Amqui;

Considérant que le MTMDET demande à la Ville l'autorisation de de détourner la circulation par le rang Couturval durant la durée des travaux estimée à trois (3) semaines au cours du mois d'août 2017

Considérant qu'une prise d'eau est actuellement existante à cet endroit, mais qu'elle n'est pas fonctionnelle;

Considérant que le service incendie de la MRC de la Matapédia recommande de ne pas réinstaller cette prise d'eau;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser le MTMDET à détourner la circulation sur le rang Couturval durant la durée des travaux estimée à trois (3) semaines à condition que le MTMDET soit responsable du nivellement de la route, responsable du rechargement de gravier, qu'il procède à l'épandage de l'abat-poussière vis-à-vis les résidences, qu'il contrôle le soulèvement de poussière, qu'il s'engage à remettre la route à l'état initial et qu'il s'engage à aviser la population dudit contournement;

de ne pas réinstaller la prise d'eau vu les motifs énoncés dans le préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Appel d'offres sur invitation – Nettoyage des conduites d'égouts
sanitaires – Adjudication du contrat**

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter la soumission de l'entreprise Sani-Manic d'Amqui afin de procéder au nettoyage des conduites d'égouts sanitaires. Cette soumission est pour une somme de 5 346,34 \$, taxes incluses, et est la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

que la soumission produite par l'entreprise Sani-Manic pour cet appel d'offres fait foi du contrat entre les parties.

Autre soumission reçue :

Veolia : 5 837,48 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

N° 2017-XXX

Règlement n° 809-17 modifiant le règlement de zonage (Règlement n 613-05) – Avis de motion

Avis de motion est donné par _____, conseiller____, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté pour adoption le règlement de zonage de manière à :

- Augmenter de 1 1/2 à 2 le nombre maximal d'étages des bâtiments situés dans les zones 6 R (secteur du chemin au Soleil d'or), 4 Ad, 5 R et 5.1 R (secteur de la rue des Quatre-vents) et 46 R (secteur de l'extrémité nord de la route de l'Anse-Saint-Jean);
- Ne plus interdire les toits plats ou les toits en mansarde pour les garages privés et les remises dont la superficie est de 20 m² ou plus;
- Diminuer de 3 mètres à 2 mètres la distance minimale entre les bâtiments accessoires et les autres bâtiments;
- Ajouter la classe d'usages *Public I* à la liste des classes d'usages assujetties aux normes relatives aux autres bâtiments accessoires isolés en association avec un usage commercial extensif, industriel, public, agricole ou d'extraction;
- Ne plus exiger le replantage des arbres abattus sur un terrain nos forestier, sous réserve de conserver deux arbres en cours avant de certains terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

Règlement n° 810-17 modifiant le Règlement de lotissement n°614-05) – Avis de motion

Avis de motion est donné par _____, conseiller____, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de lotissement de manière à retirer la zone 315 de la

liste des zones devant être desservies par des réseaux d'aqueduc et d'égout:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

Demande de dérogation mineure de Mme Emma Thibault – Lot 3 165 240 du Cadastre du Québec situé au 51, rue Dollard

Considérant que la demande vise à autoriser deux (2) stationnements qui ne respectent pas les dispositions du chapitre 10 du *Règlement de zonage n° 613-05*;

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures, notamment quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation;

Considérant que l'agrandissement du stationnement de la rue Bellavance a été réalisé sans autorisation municipale;

Considérant que le certificat de localisation réalisé par les arpenteurs Bernard et Gaudreault localise très bien les stationnements existants en 2006;

Considérant que les commissaires du comité consultatif d'urbanisme sont conscients du besoin de stationnement de cette propriété étant donné l'usage complémentaire qui est exercé (service de soins thérapeutiques) et le nombre de véhicules que détiennent les occupants de la résidence;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter les stationnements tels que présentés au certificat de localisation des arpenteurs Bernard et Gaudreault de juin 2006;

que l'agrandissement du stationnement situé sur la rue Bellavance, réalisé sans autorisation municipale, soit éliminé, en référence à la demande n° 2016-0570.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Projet de dépôt à neige – Lots 3 413 407 et 3 413 735 du Cadastre du Québec - Appui de la Ville d'Amqui

Considérant que M. Donald Lebrun, propriétaire de *Les entreprises D. Lebrun inc* désire s'adresser à la CPTAQ afin d'utiliser une partie des lots 3 413 407 et 3 413 732 du Cadastre du Québec, pour l'entreposage de neige usée;

Considérant que la réglementation municipale autorise ce type d'activité dans le zone 15 Ad, identifiée au plan de zonage n° 07047-52.2-2005;

Considérant que le projet de dépôt à neige n'est pas susceptible d'occasionner des inconvénients sur les activités agricoles du secteur;

Considérant que les parties des lots 3 413 407 et 3 413 732 du Cadastre du Québec où le demandeur souhaite implanter son projet sont non cultivées et qu'il s'agit de friche;

Considérant que l'activité s'exerce seulement durant la saison hivernale;

Considérant que la pente permettant l'écoulement de l'eau est en direction du cours d'eau et non du champ évitant ainsi le retardement de la culture;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé _____

que le conseil municipal de la Ville d'Amqui appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant à exploiter un dépôt à neige sur une partie des lots 3 413 407 et 3 413 732 du Cadastre du Québec pour entreposer de la neige usée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

Demande d'autorisation de délivrer des constats d'infraction - Désignation des personnes responsables de l'application de la réglementation municipale

Considérant que l'article 147 du *Code de procédure pénale* permet à une municipalité de déléguer généralement ou spécialement son pouvoir aux officiers municipaux en bâtiments pour émettre des constats d'infraction;

Considérant que pour être valide tout constat d'infraction doit être délivré par une personne dûment autorisé pour ce faire;

Considérant que les officiers municipaux en bâtiments sont ceux en charge de l'application des règlements de la Ville d'Amqui, soit plus précisément tout employé au Service d'urbanisme;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que la Ville d'Amqui autorise de façon générale tout employé au Service d'urbanisme à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenants aux dispositions réglementaires de la Ville d'Amqui et les autorise généralement à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2017-XXX

Demande de financement pour le camping d'Amqui inc. - Désignation des signataires

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et/ou M. Noël Fournier, OMA, directeur général, trésorier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui la demande de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

N° 2017-XXX

Demande d'autorisation de financement pour le rassemblement des 50 ans et plus– Programme de soutien financier en loisir 2016-2017 - Désignation du signataire

Considérant que la Ville d'Amqui est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que notre projet répond aux exigences du programme;

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur des loisirs à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2016-2017 pour le rassemblement des 50 ans et plus qui se tiendra à Amqui les _____ juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

N° 2017-XXX

Club de volleyball de l'école secondaire Armand-St-Onge - Championnat canadien de volleyball

Considérant qu'après avoir procédé à l'analyse de la demande de don formulée le 30 janvier 2017 par le Club de volleyball de l'école secondaire Armand-St-Onge;

Considérant que l'équipe participera au championnat canadien U16 de volleyball à Waterloo, en Ontario au mois de mai 2017;

Considérant que la même équipe participera également au championnat provincial;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accorder un don total de 1500 \$ se détaillant comme suit :
500 \$ pour le championnat provincial et;
1000 \$ pour le championnat canadien.

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2017-XXX **Fédération des Villages-Relais du Québec – Représentant au siège
N° 5**

À compléter

N° 2017-XXX **Formation d'opérateur de piscine les 6 et 7 avril 2017 à New-Richmond**

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Denis Dufour, _____, à participer à la formation d'opérateur de piscine qui se tiendra à New-Richmond les 6 et 7 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2017-XXX **Demande d'aide financière du comité vigie santé – Forum sur la santé – 18 mars 2017**

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accorder un don total de 2000\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2017-xxx **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à _____ sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gaëtan Ruest, ing.
Maire

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière
